

Lors de sa séance du 9 octobre 2018, le Conseil municipal a voté les motions suivantes qui ne peuvent pas être soumises à un référendum.

Motion – Un terrain et un pavillon pour les activités des associations et clubs veyrites

Exposé des motifs

Depuis la création de l'Association de Loisirs et de Rencontres (ALR), soit en 2014, celle-ci recherche des locaux et/ou des terrains, afin de pouvoir exercer une grande partie de son mandat, à savoir d'organiser des activités ou des camps les mercredis, ainsi que durant les périodes de vacances scolaires. Les locaux du chemin Jules-Edouard-Gottret sont quelques peu exigus, et la surface mise à disposition par la commune lors des camps d'été, dans le préau de l'école du Bois-Gourmand, n'est pas très adéquate. Depuis cette année, la demande en places d'accueils supplémentaires pour les semaines de centre aéré se fait cruellement sentir et une pétition a été déposée à la mairie à ce sujet.

En 2011 déjà, le Conseil administratif présentait un projet « Maison de la Forêt » (prop n° 11.06) sis sur une parcelle communale en zone de verdure dénommée « La Promenade des IV Fontaines », le long de la route de Veyrier, à Vessy.

Ce projet prévoyait la construction d'un pavillon d'une surface comprise entre 60 et 80 m² équipé de sanitaires, d'une cuisinette, de rangements et un emplacement extérieur pour grillades. Un parking pour 5 à 6 voitures et un espace de stationnement de 20 places pour 2 roues étaient également prévus. Ce projet n'avait pas pu être mené à terme à l'époque, pour des raisons budgétaires et de priorités. Les besoins de l'ALR énoncés ci-dessus, ainsi que le manque de lieux d'activités communales dans cette partie importante de la commune, justifient cette motion. Cela permettrait également à d'autres associations et clubs intéressés de pouvoir bénéficier de ce pavillon tels que : les Scouts de Veyrier, toujours à la recherche d'emplacements pour leurs activités les samedis et les week-ends, l'A.I.P. et l'A.I.V. pour leur traditionnelle grillade d'été, la commune pour d'éventuelles manifestations culturelles et/ou artistiques ainsi que toutes les associations et clubs qui voudraient se réunir dans un endroit tranquille et convivial.

- Vu le rapport de la commission des affaires sociales, sociétés et administration du 28 octobre 2018,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

par 13 oui et 11 non

- D'étudier la possibilité de procéder à l'aménagement d'un pavillon dédié aux activités des différentes associations et clubs veyrites, sur la parcelle communale en zone de verdure dénommée «La Promenade des IV Fontaines», le long de la route de Veyrier, à Vessy.
- De lui soumettre différentes variantes architecturales et plans financiers, dans un souci de trouver le meilleur rapport fonctionnalité/coût.

Motion – Pour assurer aux habitants de Veyrier des places de parking longue durée

Exposé des motifs

Le stationnement des véhicules pose différents problèmes sur le territoire de la commune :

Dans les zones résidentielles de Vessy et Pinchat, les habitants déplorent la présence de voitures ventouses – particulièrement des remorques et camionnettes – sur les places longue durée. Ils se plaignent aussi de l'utilisation de ces mêmes places comme «park and ride sauvage» par des frontaliers qui y laissent leur voiture pour la journée et vont travailler à Genève à vélo.

L'instauration du parcage à durée limitée à 3 heures au chemin de Bois-Gourmand a fait disparaître ces phénomènes, mais elle a introduit, en échange, des contraintes considérables pour les riverains et leurs invités, obligés de déplacer leur voiture plusieurs fois par jour, alors même que des dizaines de places restent libres. Il s'agit donc d'une solution qui ne résout qu'une partie du problème.

Dans la zone villageoise, la présence des parkings souterrains de l'Uche et du Village (et bientôt du Grand-Salève) offre une solution à la plupart des habitants, mais ne résout pas les difficultés des personnes âgées ou à mobilité réduite.

D'une façon générale, les solutions à envisager ne doivent pas impliquer des trajets inutiles et répétés, générateurs de nuisances et de pollution.

Sous la précédente législature, la demande d'introduction de macarons en complément de l'instauration d'une zone bleue a été présentée à plusieurs reprises à l'exécutif. Elle s'est toujours heurtée à un refus de principe. L'évolution de la situation des parkings à Veyrier et la réflexion globale sur ce thème qu'a entreprise le Conseil administratif actuel conduisent naturellement à envisager à nouveau cette solution.

On constate dans les communes voisines que le système des macarons, combiné à une offre suffisante en parkings payants et à des places « livraisons » aux abords des commerces, fonctionne de façon très satisfaisante.

Vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 2 octobre 2018,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

à l'unanimité - 24 oui

 D'intégrer, dans la réflexion sur la problématique du parking, l'offre de possibilités de stationnement longue durée pour les habitants de la commune, que ce soit par des macarons ou par tout autre moyen à définir.

Veyrier, le 17 octobre 2018

La présidente du Conseil municipal Barbara Gremaud